MAITRISE D'ŒUVRE

ESI de Clermont-Ferrand
10, rue Claude Guichard,
Clermont-Ferrand

MAITRE D'OUVRAGE

DGFIP
DISI RAAB
1, rue Saint Hippolyte
69008 LYON

Phase : DCE –
Date : Octobre 2026

CCTP

PROJET :

Aménagement de bureaux pour la CID 63

DGFIP

10 rue Claude Guichard, Clermont-Ferrand

Aménagement de bureaux pour la CID 63

01.1- PREAMBULE....3

01.2- GENERALITES....3

01.2.1- OBJET DE LA CONSULTATION....3

01.2.2- CONNAISSANCE DES LIEUX....3

01.2.3- VÉRIFICATION DES DONNÉES DES PIÈCES ÉCRITES (CCTP)....4

01.2.4- RÉCEPTION DES SUPPORTS....4

01.2.5- GESTION DES DÉCHETS....4

01.2.6- TEXTES RÉGLEMENTAIRES GÉNÉRAUX....4

01.3- DESCRIPTION DES TRAVAUX....5

01.3.1- PRIX GENERAUX....5

01.3.1.1- Implantations....5

01.3.1.2- Plans d'exécution....5

01.3.1.3- Plan de recollement - DOE....5

01.3.1.4- Gestion du compte porata....5

01.3.1.5- Installation de chantier....5

01.3.2- TRAVAUX....6

01.3.2.1- Dépose de l’ancien système de climatisation et pose en fonction des exigences : Correspondance LOT 4 : Travaux de CVC....7

01.3.2.2- pose SOLS : Correspondance LOT 3 : Pose de revêtements de sol8

01.3.2.3- Création des espaces : Correspondance LOT 1 : Cloisonnement des espaces et peinture 9

01.3.2.4- Électricité courant fort et courant faible : Correspondant au LOT 2 : Installations électriques (courant fort / courant faible....10

Plan état des lieux du plateau concerné....12

Aménagement de bureaux pour la CID 63

01.1- PREAMBULE

Les travaux à réaliser seront les suivants :

- Travaux de CVC
- Pose de revêtement de sol
- Cloisonnement des espaces et peinture
- Électricité courant fort et courant faible

Planification précise des travaux à définir avec la Maîtrise d'Ouvrage

Objectif : Travaux finalisés au 30 juin 2027

01.2- GENERALITES

01.2.1- OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de décrire l'ensemble des prestations liées à la réalisation des travaux :

Aménagement de bureaux pour la CID 63 - 10 rue Claude Guichard, Clermont-Ferrand

Il est fait le rappel au soumissionnaire d'un des lots liés à ce présent CCTP qu'en devenant l'attributaire d'un lot, qu'il devra réaliser et livrer ses travaux aux autres lots le succédant et cela suivant les règles de l'art, normes propres à sa spécialité.

Le titulaire d'un lot est réputé avoir pris connaissance des **GENERALITES**, et devra réaliser tous les travaux nécessaires en fonction de leur nature, de leur importance, et reconnaît avoir suppléé par ses connaissances professionnelles de sa spécialité aux détails qui pourraient être omis dans les différentes pièces contractuelles du dossier. Cette directive a pour effet d'obtenir une parfaite finition de l'ouvrage quelles que soient les méthodes et matériels employés.

01.2.2- CONNAISSANCE DES LIEUX

L'entrepreneur est réputé, avant remise de son offre de prix, avoir pris connaissance des lieux et de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur l'exécution de ses travaux, ainsi que celles des autres lots concernant la conception des détails, la qualité et le prix de chaque ouvrage à réaliser.

Cette prise de connaissance concerne l'accessibilité au site et notamment pour :

- Vérifier la possibilité de stockage et d'installation de chantier ;
- S'assurer de l'acheminement de ses matériaux vers leur zone de montage et d'inclure les éventuels frais pour l'utilisation de moyens de manutention particuliers ;
- Prendre connaissance des servitudes qui peuvent y être attachées, ainsi que les contraintes d'horaires, les interdictions de nuisance vis-à-vis des tiers et les dégradations des installations avoisinantes ;
- Constater la position et l'état des ouvrages existants ;
- etc. (liste non exhaustive).

Après l'attribution d'un lot, le titulaire d'un lot ne pourra arguer d'ignorance quelconque des informations ci-

avant pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais. Il devra alors fournir tous ses plans d'exécution, et détailler tous les moyens nécessaires qu'il mettra en place pour exécuter ses travaux. Cela afin de respecter tous les documents normatifs et contractuels dans ce projet.

01.2.3- VÉRIFICATION DES DONNÉES DES PIÈCES ÉCRITES (CCTP)

L'entrepreneur est tenu de vérifier si les détails de construction décrits au CCTP sont complets, si les types de constructions sont appropriés et s'ils présentent les qualités requises à l'utilisation pour laquelle ils sont prévus. Ceci s'applique également aux raccords à la structure et aux sollicitations auxquelles ils sont soumis. Les modifications ou compléments jugés utiles ou nécessaires devront être joints, accompagnés des justifications correspondantes. Il devra inclure en annexe et jointe dans son offre, tous les éléments, non portés au présent CCTP nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages.

L'entrepreneur devenant titulaire d'un lot, celui-ci devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses. Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

L'entrepreneur devenant titulaire d'un lot, qui envisagerait de poser des produits équivalents devra clairement le préciser dans son offre de prix et devra fournir en même temps, toute documentation pouvant justifier de leur équivalence.
Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne pourra être retenu.

01.2.4- RÉCEPTION DES SUPPORTS

Le titulaire d'un lot doit réceptionner les supports sur lesquels ses travaux seront à réaliser. Réception consistant à vérifier que les supports soient conformes aux exigences des règles professionnelles et DTU.
Dans le cas de supports non conformes, l'entrepreneur effectuera un écrit à destination du Maître d'Œuvre décrivant réserves et observations, avec toutes les justifications nécessaires. Seul le Maître d'Œuvre pourra déterminer si les supports sont conformes ou non conformes. Les travaux de reprises des supports seront, selon leurs natures, réalisés soit par l'entrepreneur ayant effectué les supports, soit par le titulaire du présent lot, mais les coûts supplémentaires seront toujours supportés par l'entrepreneur ayant réalisé les supports.
Une fois les travaux entrepris, le titulaire d'un lot ne pourra arguer d'un mauvais état dudit support pour tout recours auprès du lot concerné.

01.2.5- GESTION DES DÉCHETS

Les prix du marché comprendront implicitement le chargement des gravats en provenance des travaux, ainsi que l'évacuation hors du chantier et le transport à la décharge publique à toute distance.

01.2.6- TEXTES RÉGLEMENTAIRES GÉNÉRAUX

Tous les ouvrages devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels, notamment :

- Code de l'urbanisme ;
- Code de la construction et de l'habitat ;
- Les Règles de l'Art ;
- Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ;
- Cahiers des Charges des DTU (Documents Techniques Unifiés) et de leurs additifs publiés par le CSTB avec les différentes mises à jour et annexes ;
- Cahiers des Clauses Spéciales des DTU, les règles des D.T.U ;
- Les Règles Professionnelles ;
- La Réglementation Thermique (RT 2020) ;
- La législation sur l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite ;
- Les lois, décrets, arrêtés, circulaires et recommandations intéressant la construction ;
- Le code du travail ;
- Les réglementations incendie;
- Les Eurocodes ;
- Les avis du coordonnateur de sécurité existants ou à venir ;
- Les avis et observations du contrôleur technique existants ou à venir ;
- Etc. (liste non exhaustive)

01.3- DESCRIPTION DES TRAVAUX

01.3.1- PRIX GENERAUX

01.3.1.1- Implantations

Mode de métré : Le Forfait - ft

01.3.1.2- Plans d'exécution

Mode de métré : Le Forfait - ft

01.3.1.3- Plan de recollement - DOE

Mode de métré : Le Forfait – ft

01.3.1.4- Gestion du compte porata

Sans objet

01.3.1.5- Installation de chantier

Mode de métré : Le Forfait – ft

01.3.2- TRAVAUX



Zone concernée par les travaux d'aménagement :

Partie nommée « éditique » en RDC (voir sur plan ci-dessus)

Définition des zones concernées et métré (en m²) :

N° de pièce identifiées sur plan	Destination	surface estimée (m²)
1	Atelier et stockage	42
2	Encadrement CID	23
3	CID	64
4	Service A	64
5	Service B	60
6	Service C	55
7	Encadrement	16
8	Service D - Non concernée par les travaux (voir DTA)	29
9	Service E	19
	Couloir (entre pièce 5 et 6)	9

Nota : la surface précise pourra être définie lors de visite (pour le chiffrage).

Plan initial sous format DWG disponible

Plan avec zones définies et numérotées :



Nota : Sous-sol accessible sous l'ensemble de l'espace concerné par les travaux

01.3.2.1- Dépose de l'ancien système de climatisation et pose en fonction des exigences : Correspondance LOT 4 : Travaux de CVC

Dépose

Dépose et évacuation de 8 armoires de climatisation obsolète (EMICON) et chaussettes avec retrait du gaz (selon plan ci-dessous).



Pose

Installation de solution de climatisation réversible dans les espaces et bureaux crée.
Y compris raccordement au TGBT existant.

Zones concernées pose chauffage / clim avec estimatif m² :

HSP (sous faux-plafond) : 2,90

1 - Atelier et stockage = 42
2 - Encadrement CID = 23 m²
3 - CID = 64 m²
4 - Service A = 64 m²
5 - Service B = 64 m²
6 - Service C = 55 m²
7 - Encadrement = 16 m²
8 - Non concernée par les travaux
9 - Service E = 19 m²



01.3.2.2- pose SOLS : Correspondance LOT 3 : Pose de revêtements de sol

Reprise de l'ensemble des sols sur les espaces déterminés selon descriptif ci-dessous, pour un total d'environ 250 m².
Pose d'un revêtement de sol résistant, antidérapant et compatible avec les exigences d'accessibilité.

Choix du revêtement : Référence, teinte, résistance et exigences à définir selon proposition et faisabilité.

Zones concernées par le revêtement avec estimatif en m² :
2 - Encadrement CID = 23 m²
3 - CID = 64 m²
4 - Service A = 64 m²
5 - Service B = 64 m²
6 - Service C = 55 m²
7 - Encadrement = 16 m²
8 - Non concernée par les travaux = 29 m²
9 - Service E = 19 m²
10 - Couloir de servitude (entre pièce 5 et 6) = 9 m²

- <u>Option demandée</u> : chiffrage pour la pose de revêtement de sol pour l'ensemble du plateau : 585 m² environ



=> Solution à envisager en tenant compte du DTA (de novembre 2024). Présence d'amiante au sol (colle) suite à prélèvements.

01.3.2.3- Création des espaces : Correspondance LOT 1 : Cloisonnement des espaces et peinture

Rappel HSP : 2,90

01.3.2.3.1- DEPOSE de cloisons

Dépose d'une cloison (5,30 x 2,90) dans le bureau 03 y compris dépose des installations électriques intégrées.



01.3.2.3.2- POSE de Cloisons, faux plafond et huisseries intérieures

Fourniture et pose de cloisons pleines, acoustiques ou vitrée sur allège pleine (vitrage en partie supérieure sur 1,9m) selon le tableau ci-dessous et plan joint.
Y compris fourniture et pose de store à lamelle en applique.

- Option demandée : Proposition de stores intérieures au vitrage des cloisons.

=> Solution à envisager en tenant compte du DTA (de novembre 2024). Présence d'amiante au sol (colle) suite à prélèvements.

Y compris plinthes, fourniture et pose de peinture blanche avec reprise sur pièces 1 ,2, 3, 4, 5, 6, et 7

Huisseries intérieures : Fourniture et pose de blocs porte selon tableau ci-dessous et plan. Choix des portes : Référence, teinte et exigences à définir selon proposition et faisabilité.

Faux plafond suspendu : dépose, reprise et pose de dalle de plafond, suspendu en 0,6 x 1,20 ou 0,6 x 0,6 /unité. Selon le tableau ci-dessous. Y compris reprise dans les pièces 2, 3,4,5,6 et 7

- Option demandée : Proposition dépose et pose de faux-plafond pour l'ensemble du plateau : 585 m² environ

PIECE SUR PLAN N°	Destination	Cloisonnement (l X h)	Porte	FAUX PLAFOND
1	Atelier et stockage	Cloison pleine (4,9 x 2,9m)	1 porte double	
2	Encadrement CID	Cloison pleine (2m x 2,9m)	-	oui
3	CID	Cloison semi-vitrée pour l'ensemble du bureau (19,3m x 2,9m)	1 porte simple	oui
4	Service A	Cloison semi-vitrée également pour l'ensemble restant (16,2m x 2,9m)	1 porte simple	oui
5	Service B	Cloison semi-vitrée (11.7m x 2,9m) Retour de 1.5 en cloison pleine	1 porte simple	oui
6	Service C	-	-	oui
7	Encadrement	-	-	oui
8	Service D	Non concernée par les travaux	-	-
9	Service E	-	-	
10	Couloir	Couloir L = 1,5 m	-	oui

01.3.2.4- Électricité courant fort et courant faible : Correspondant au LOT 2 : Installations électriques (courant fort / courant faible

Validation des emplacements, vérifications de l'installation, fourniture de matériels, tirage des câbles.Dépose et déplacement d'installations électriques obsolètes.

NB : 8 perches actuellement disponibles pour utilisation.

Points d'alimentation électrique

Prises 16 A, conformément au plan et au tableau ci-dessous.

Points de connexion réseau

Prises RJ45 – catégorie 6A, selon le plan et le tableau ci-dessous.

Points lumineux

Pavés LED, installés dans les locaux de travail conformément au plan et au tableau ci-dessous.

Blocs autonomes de sécurité

Dépose, installation et pose de blocs autonomes de sécurité, en conformité avec la réglementation en vigueur.

Note :

Alimentation courant fort depuis le tableau existant de la pièce « ménage » sur plan.Tableau qui avait été dimensionné pour un atelier industriel.

Courant faible depuis baie de brassage existante de la pièce « ménage ». Baie adaptée à la capacité mais câblage hors normes 6A.

Modification de la commande centralisée des stores extérieurs (déplacement et individualisation des commandes).

Mise à jour des plans de câblage et schémas électrique.

- Option demandée : Proposition pose de dalles LED pour l'ensemble du plateau : 585 m² environ

PIECE N°	Destination	Besoins PC et RJ 45	Besoin PL
1	Atelier et stockage	2 prises électriques et 2 prises réseau (murales)	
2	Encadrement CID	1 PC et 2 prises réseau à l'extérieur du bureau (murales) (pour mopieur)	
3	CID	4 perches comprenant chacune 12 PC et 4 RJ45	oui
4	Service A	4 perches comprenant chacune 12 Pc et 4 RJ45	oui
5	Service B	4 perches comprenant chacune 12 PC et 4 RJ45	oui
6	Service C	-	-
7	Encadrement	-	-
8	Service D	Non concernée par les travaux	-
9	Service E	-	-
10	Couloir	-	oui

Plan état des lieux du plateau concerné.

